



Ville de

PESSAC

**TOUTE PETITE SECTION
DE MATERNELLE
POUR LES ENFANTS**

de moins de 3 ans

Enfance / @ccueil Famille

Hôtel de Ville
Place de la V^e République
33604 Pessac cedex

05 57 93 68 00

accueil-famille@mairie-pessac.fr



LA SCOLARISATION EN TOUTE PETITE SECTION (TPS) : C'EST QUOI ?

C'est l'accueil à l'école maternelle d'enfants de moins de 3 ans, issus des territoires prioritaires. La TPS donne aux enfants le temps de s'adapter au milieu scolaire et favorise leur réussite. Ce n'est donc pas un nouveau mode de garde mais une réelle scolarisation.

LA CLASSE DE TOUTE PETITE SECTION (TPS) : POUR QUI ?

Pour les enfants qui réunissent les 3 critères suivants :

- ils habitent les quartiers de Saige ou de la Châtaigneraie-Arago,
- ils auront 3 ans au plus tard le 31 mars de l'année suivante,
- leur environnement est éloigné de la culture scolaire pour des raisons sociales, culturelles ou linguistiques.

QUELLES DIFFÉRENCES PAR RAPPORT AUX AUTRES CLASSES ?

Les classes de TPS de Pessac accueillent chacune 16 enfants.

Elles se situent dans les écoles maternelles Montesquieu (quartier de Saige) et Georges Leygues (quartier de la Châtaigneraie-Arago).

La famille rencontre régulièrement les professionnels de l'école (directeur de l'école, enseignant, ATSEM, animateurs). Un projet individuel adapté à chaque enfant est mis en place en fonction de ses besoins.

La présence de l'enfant sur les temps d'accueil périscolaire (matin et soir) et la restauration ne sera pas possible le premier trimestre.

À partir de janvier, l'accueil de l'enfant pourra se faire progressivement sur demande de la famille avec l'accord de l'équipe éducative.

Le centre de loisirs des mercredis et vacances scolaires est accessible seulement aux enfants de 3 ans et plus.

CE QU'IL EST IMPORTANT DE SAVOIR :

En Toute Petite Section, les apprentissages de l'enfant sont partagés entre la famille et les professionnels de l'école.

Afin de faciliter l'adaptation de l'enfant dans sa classe, sa famille doit pouvoir être disponible en journée : accueil progressif sur 1h30, la demi-journée, la journée et de 1 à 4 jours par semaine.

L'implication de la famille est un élément essentiel dans la réussite de l'enfant à évoluer sereinement.

COMMENT FAIRE SA DEMANDE ?

En mairie ou sur le Port@il Famille (www.pessac.fr) pendant la campagne d'inscriptions scolaires.

QUEL DÉLAI DE RÉPONSE ?

La famille reçoit un courrier dans les 3 mois qui suivent sa demande.

SI LA RÉPONSE EST POSITIVE :

Avant la rentrée scolaire, la famille rencontre les professionnels de l'école pour se familiariser avec l'accueil en TPS.

Elle peut échanger sur ses attentes et les besoins de l'enfant.

Une visite de l'établissement et de la classe est proposée à l'enfant et sa famille.



@ccueil Famille

lundi : de 13h30 à 19h

mardi à vendredi : de 8h30 à 17h

Accueil téléphonique

lundi : de 13h30 à 19h

mardi à vendredi : de 8h30 à 12h